

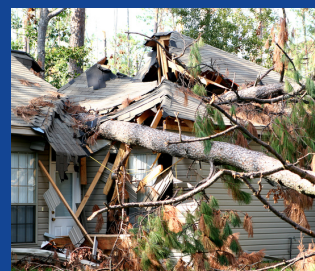
Chers clients,

Nous espérons que vous et vos proches êtes en sécurité après le passage du cyclone Garance.

Nous souhaitons vous apporter notre soutien et vous informer des différentes démarches à réaliser, si vous rencontrez des difficultés dans la poursuite de vos activités.

1. Déclarations de sinistres auprès des assurances

- **Prenez des photos** des dégâts avant tout nettoyage.
- **Rassemblez toutes les factures, bons de garantie et preuves d'achat** des biens endommagés.
- **Ne jetez rien** tant que l'expert de votre assureur n'a pas fait son constat.
- **Procédez au nettoyage**, mais **n'engagez pas de travaux** sans l'accord de votre assurance.
- Identifiez les **pertes d'exploitation** éventuelles.



Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans la préparation de ces documents.

2. Cyclone et gestion des absences

Si certains de vos salariés se trouvent dans l'impossibilité de se déplacer pour venir travailler, vous pouvez :

- **Recourir au télétravail**, si les fonctions et conditions le permettent. Le salarié travaille et est payé normalement ;
- **Imputer l'absence** sur les droits à récupération, les JRTT, les congés payés, selon les règles applicables ;
- Mettre en oeuvre le dispositif légal de **récupération des heures perdues** pour intempéries.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place de ces différentes mesures.

3. Assurance et activité partielle

Si vous avez souscrit une assurance perte d'exploitation incluant la prise en charge des salaires : vous pouvez voir avec votre assurance les modalités de prise en charge.

L'activité partielle est aussi mobilisable pour intempéries de caractère exceptionnel ou sinistre (sous conditions). La demande devra être faite **dans un délai de 30 jours** à compter de l'événement pour le bénéfice d'une prise en charge dans les conditions de droit commun.

 **Attention !** Ne faites pas de demande d'activité partielle si vous faites jouer votre assurance.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place de ces différentes mesures.

4. Paiement des cotisations URSSAF

L'URSSAF a d'ores et déjà activé des mesures d'urgence pour accompagner les employeurs dont l'activité a été affectée par les effets du cyclone Garance.

- L'URSSAF fera **preuve de compréhension** face à un retard de déclaration, si vous êtes dans l'impossibilité temporaire de réaliser vos déclarations du fait des intempéries ;
- Vous pouvez demander le **report des échéances de cotisations** par la mise en place d'un délai de paiement ;
- Les **pénalités et majorations de retard** feront l'objet d'une **remise d'office**.

Ces mesures peuvent être sollicitées :

- par votre **messagerie sécurisée** > "Messagerie" > "Une formalité déclarative" > "Déclarer une situation exceptionnelle (catastrophe naturelle, incendie, ...)" ;
- par téléphone au **3957**.
- [L'URSSAF et le CPSTI aux côtés des entrepreneurs victimes du cyclone Garance à La Réunion - Urssaf.fr](#)

Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place de ces différentes mesures.

5. Mesure en faveur des travailleurs indépendants

Là encore, l'URSSAF a activé des **mesures d'urgence** pour accompagner les **Travailleurs indépendants** dont l'activité a été affectée par les effets du cyclone Garance.

- Il est possible de **solliciter le report des échéances de cotisations** par la mise en place d'un délai de paiement ;
- Une **aide d'urgence** d'un montant maximum de **2 000 €** peut aussi être demandée.
-

Ces mesures peuvent être sollicitées :

- par votre **messagerie sécurisée** > "Messagerie" > "Une formalité déclarative" > "Déclarer une situation exceptionnelle (catastrophe naturelle, incendie, ...)" ;
- par téléphone au **3957**.
- [L'URSSAF et le CPSTI aux côtés des entrepreneurs victimes du cyclone Garance à La Réunion - Urssaf.fr](#)

Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans la préparation de ces documents.

6. Autres mesures

Nous nous tenons à votre disposition pour vous tenir informés des différentes mesures qui pourraient être mises en place, le cas échéant, dans les prochains jours.

A très bientôt.